

# Trier par privation de sens

Laurent Carle

Vendue en lieu et place de l'égalité des droits aux savoirs, à l'instruction et à la culture, l'égalité des chances est une contrefaçon. L'égalité authentique n'est possible que dans une école libératrice, émancipatrice, démocratique, non compétitive. Oui mais voilà, nous sommes de grands enfants attardés, crédules et soumis à l'idéologie dominante que nous avons reçue, écoliers, et que nous transmettons aux générations qui suivent. Nous croyons que la méthode « de lecture » est un outil pédagogique et que l'imposer est un *acte éducatif*. Nous pensons qu'évaluer, noter, juger, classer, trier, sélectionner, féliciter les gagnants, c'est *éduquer*.

Entre maitresses de maternelle, de CP, collègues, rééducateurs, orthophonistes, pédopsychiatres, généralistes, psychologues, conseillers pédagogiques, inspecteurs, recteurs, éditeurs scolaires, auteurs de méthodes, journalistes, écrivains, cinéastes, universitaires en sciences de l'éducation, ministre et personnel du ministère, règne un contrat perpétuel non écrit, tantôt tacite, tantôt proclamé, célébré comme un culte. Ce contrat symbolique est signé au bas de la règle systémique qui détourne les écoliers de la lecture, surtout et seulement les « défavorisés », en les orientant vers la syllabation (faire le bruit des lettres par association consonne-voyelle, unité par unité) qui escamote le sens de l'écrit, son contexte et sa complexité. Dans la méthode, *syllabaire moderne*, outil auquel les anglosaxons attribuent le qualificatif « explicite » pour mieux séduire ses utilisateurs, le sens de l'écrit est forclos. Les méthodes et leçons *de lecture* suppriment tout ce qui le porte, le révèle et le confirme, ponctuation, majuscules, alinéas, lettres orthographiques, que la syllabation ne peut pas sonoriser. L'enseignement explicite ne dit rien du format, de la mise en forme, des illustrations, des espaces, de la taille et du corps de la police. L'apprentissage de ces subtilités silencieuses est laissé aux bons soins des parents qui lisent. Ce domaine de transmission du savoir, artificiellement nommé *éducation*, est déclaré relever de la compétence exclusive des familles. Entre école à la française et classes sociales favorisées, une complicité muette est scellée. C'est le dispositif le plus efficace pour trier et séparer lecteurs et non lecteurs par l'obligation scolaire d'emprunter « la voie indirecte » (détour par la phonologie pour atteindre le sens) qui prive l'apprenti naïf et désinformé des signes et indices porteurs et transmetteurs du sens. C'est comme si on obligeait les sourds à sonoriser la langue des signes avant et afin de comprendre le discours gestuel signé.

## Comment ?

C'est son appartenance sociale *défavorisée* qui expose sans défense l'apprenti lecteur-déchiffreur à la tromperie. *L'échec* n'est pas la conséquence d'un déterminisme social, c'est la stratégie du leurre didactique dit *méthode* qui n'égare que les enfants non lecteurs de parents non lecteurs. Ces enfants qui viennent à l'école pour y apprendre à lire foncent docilement droit dans le mur de la méthode de syllabation.

Les enfants de parents lecteurs ne tombent pas dans le piège. Chez eux, on lit et ils lisent comme on parle. Leur conquête de l'écrit commence par la saisie du sens avant de faire semblant d'aborder l'écrit par le son pour se montrer conformes et respectueux de *la règle*. Savoir lire avant le CP protège l'écolier débutant contre le mensonge de la méthode, contre l'abus didactique sur mineur qui ne traumatise et handicape que ceux qui ne savent pas lire. Seuls, les enfants mal nés sont déconcertés, trompés et pénalisés par *la méthode*. Dociles, candides et confiants, ils « lisent les lettres » et les enseignants s'étonnent qu'ils ne comprennent pas « ce qu'ils lisent ». Ils s'entendent reprocher de « mal lire » et finissent diagnostiqués *en échec lecture*. Le tri est fait. Pour la suite de leur scolarité les conséquences sont déterminantes et dévastatrices. Ce mensonge implacable les prive de sens pendant leur passage au CP d'abord. Ensuite, il va noyer leurs apprentissages dans le non-sens tout au long de leur parcours scolaire. Qui peut prendre connaissance d'un livre, d'un chapitre, de trois pages, sans « deviner », en faisant le bruit des lettres, même chuchoté ?

Les enquêtes PISA et PIRLS nous en informent tous les trois ans. En France on ne le sait pas, on ne veut pas le savoir. Plus que collectif le déni est national, toutes classes sociales et catégories professionnelles confondues. Pire, on accuse les pédagogues de saboter l'école avec la méthode globale, l'Arlésienne. En réponse aux épreuves internationales, les ministres décident d'alléger les effectifs des CP, de créer des classes et groupes de niveau, de renouveler leurs instructions pour qu'on renonce aux « méthodes mixtes » au profit de la syllabique pure, de faire redoubler les élèves qui « lisent mal », de confier à la Sécurité sociale la prise en charge des rééducations orthophoniques des victimes de l'arnaque *avec plus de phonologie et encore moins de sens*, après avoir délégué à la médecine la charge d'ajouter « les troubles DYS » à la nomenclature des maladies scolaires. Ainsi, on cache que c'est le système scolaire qui est pathologique et pathogène. Bref, en faisant plus de la même chose on perfectionne le tri par l'échec en lecture (organisé). Les échanges entre pairs et l'enseignement mutuel sont interdits, on regroupe les élèves en classes homogènes compétitives pour se protéger contre l'intrusion d'une éventuelle démocratie républicaine dans des classes hétérogènes faites de diversité sociale.

## Démocratiser ?

Dans une république démocratique, les élus, ne se contentant pas de voter le budget, se pencheraient sur l'institution scolaire considérée comme lieu de transmission de la lecture et créeraient une Commission d'enquête. Constatant l'existence de barrières dressées devant la lecture, ils voteraient une grande loi comme celles sur le

droit à l'IVG et l'abolition de la peine de mort. La duperie de la voie indirecte deviendrait un abus de confiance didactique sur mineur. Liberté, égalité et fraternité retrouveraient du sens. Les méthodes dites de lecture tomberaient sous le coup de la loi. Pendant l'enquête sur terrain où la tromperie est la norme, la commission se heurterait sans doute à la difficulté de la mettre au jour malgré l'omerta, de la conceptualiser et de l'identifier après élaboration, forcément controversée, de la définition du lire vrai en situation non scolaire.

Malheureusement, hormis les pédagogues et les enfants mal nés décrochés par tri éliminatoire, l'enseignement scolaire convient à tout le monde. Il n'y a pas péril en la demeure. Les victimes ne porteront jamais plainte puisque le délit d'abus didactique sur mineur n'existe pas dans la loi. Il ne peut pas exister parce que le système délictueux se définit lui-même comme la haute autorité, l'académie omnipotente et omnisciente, qui dit, promulgue et enseigne, sans commission de contrôle indépendante, ce que c'est que lire, savoir lire, apprendre à lire et « échouer ». Donc, parce que priver de sens facilite l'élimination des enfants de la classe ouvrière, l'échec scolaire sera toujours la marque de fabrique de l'école à la française. Aucun débarquement en Normandie n'apportera la libération, l'émancipation, la démocratie et la pédagogie dans l'école.